

## → Objectif

Partager l'espace, vivre avec les autres. Maîtriser son véhicule. S'adapter aux situations. Avoir des notions sur les aspects techniques et dynamiques d'un véhicule.

## → Guide de lecture

### Exemple

En 2018, la vitesse moyenne des voitures de tourisme sur autoroute de dégagement, de jour, est de 103 km/h.

### Définition

#### AUTOROUTE DE DÉGAGEMENT

Autoroute située à la périphérie des villes, qualifiée d'autoroute "urbaine", généralement limitée à 110 km/h et surveillée par les Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS).

Source : <http://www.vie-publique.fr/>

### MÉTHODOLOGIE

L'observatoire national interministériel de sécurité routière fait réaliser des mesures de vitesse sur les différents réseaux routiers. Ces relevés sont totalement indépendants de ceux pratiqués par les forces de l'ordre. Le relevé a été défini de la façon suivante :

- des routes droites et planes,
- sans perturbation de trafic,
- sans carrefours ni feux sur au moins 1 km avant et après le point de mesure.

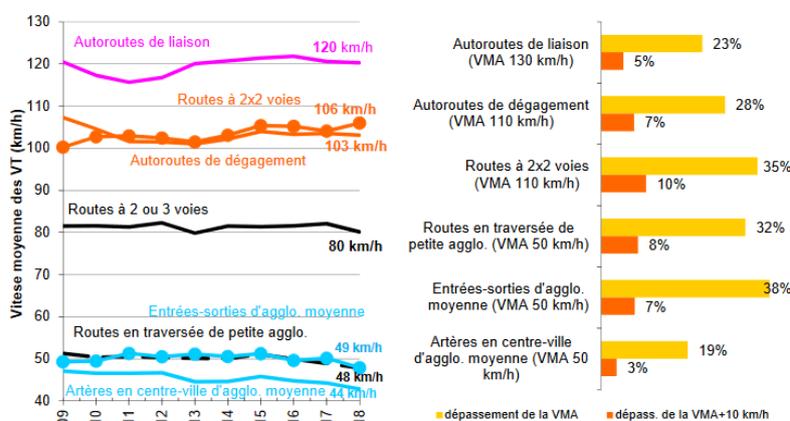
La "vitesse moyenne" est calculée à partir des relevés réalisés dans certaines conditions de circulation, et non d'une vitesse moyenne pratiquée sur le réseau considéré :

- c'est une vitesse moyenne dite " libre ", caractérisant alors le niveau de sécurité désiré et non un temps de parcours réel du conducteur au volant,
- pour mesurer les vitesses, environ 285 points d'observation (de jour) représentatifs du réseau routier français ont été retenus,
- les mesures sont effectuées entre 9 h 30 et 16 h 30.

## → Pour aller plus loin

Par rapport à l'année 2017, la vitesse moyenne pratiquée sur les autoroutes de dégagement en 2018 est stable pour les véhicules de tourisme et les utilitaires légers, et augmente légèrement pour les poids lourds (de 0,5 à 2 km/h selon la catégorie de PL). 28% des véhicules de tourisme et 20 % des utilitaires légers observés en 2018 dépassent la VMA de 110 km/h. Soumis à une VMA de 90 km/h, les poids lourds dépassent celle-ci pour une proportion de 48 % des PL de 2 essieux, 37% des PL de 3 essieux et 28 % des PL de 4 essieux et plus. 5 % des PL de 2 essieux dépassent la VMA de 110 km/h applicable aux véhicules légers.

**Vitesse moyenne (2009-2018) et taux de dépassement de la VMA (2018) des véhicules de tourisme, par type de réseau (\*)**



(\*) Sur routes bidirectionnelles, limitées à 80 km/h depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les observations des vitesses publiées par le Cerema, détaillées, rendent mieux compte de l'évolution des vitesses au long de l'année 2018.

## → Bibliographie

Observatoire des vitesses de l'ONISR.

La sécurité routière en France. Bilan de l'année 2018. ONISR